

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 8 mars 2016

L'an deux mil seize, le huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier mars, s'est réuni salle de la Maire, sous la présidence de M. Bernard HANSON, Maire.

Etaient présents : MM. Christian MIGNARD, Jacky GALLOIS, Adjoint. M. Jérôme DURET, Mme Annie FEVRIER, M. Yves SEBILLOTTE, Mme Blandine MIAS, M. Jean-Claude BOULAY, Mme Ginette KOMAI, M. Hervé BRODIER, Mme Dorothée FERCOQ.

Excusé : /.

Assistait également à la réunion : Mme Sabine DEGUIN (Secrétaire de Mairie).

En exercice : 11

Présents : 11

Exprimés : 11

Une secrétaire de séance a été désignée : Mme Blandine MIAS.

I - APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016.

Le compte rendu du 19 janvier est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

II – FINANCES.

1) approbation des comptes de gestion 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, les comptes de gestion du budget général de la commune et du budget assainissement établis par la trésorière municipale pour l'exercice 2015.

2) approbation du compte administratif 2015 – budget général de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (en l'absence de M. HANSON ne prenant pas part au vote), **APPROUVE**, à l'unanimité (10 voix pour), le compte administratif 2015 du budget général de la commune :

section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	167 958,57
Recettes de l'exercice	185 217,72
<i>Intégration résultat du budget CCAS</i>	+ 2 549,57
Sous-total de l'exercice	19 808,72
<i>Excédent exercice antérieur reporté</i>	25 324,40
Excédent de l'exercice	45 133,12
section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	34 268,58
Recettes de l'exercice	46 201,53
<i>Déficit exercice antérieur reporté</i>	30 801,37
Déficit de l'exercice	18 868,42

3) approbation du compte administratif 2015 – budget assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (en l'absence de M. HANSON ne prenant pas part au vote), **APPROUVE**, à l'unanimité (10 voix pour), le compte administratif de l'exercice 2015 du budget assainissement se décomposant comme suit :

section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	36 433,63
Recettes de l'exercice	34 300,35
Excédent exercice antérieur reporté	1 020,35
Déficit de clôture	1 112,93
section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	30 757,62
Recettes de l'exercice	39 423,87
Déficit exercice antérieur reporté	18 031,45
Déficit de clôture	9 365,20

4) budget général 2015 – affectation du résultat de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, **STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 et **CONSTATANT** les résultats du compte administratif, **CONSIDERANT** que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit au compte 1068 : 6 330,42 €.

5) taux et produits des impôts directs année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'augmenter les taux taxes d'impôts directs. M. le Maire rappelle qu'un prélèvement FNGIR sera effectué pour GRIGNON : **15 846 €.**

	taux 2015	taux 2016	produits attendus
Taxe d'habitation	12,15 %	13,49 %	41 131
Foncier bâti	12,45 %	13,82 %	22 886
Foncier non bâti	22,60 %	25,09 %	11 040
CFE	16,30 %	18,10 %	887
Produit fiscal attendu			75 944

6) Vote du budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2016 de la Commune s'établissant comme suit :

BUDGET COMMUNE		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	215 738,70 €	78 566,97 €
Recettes	215 738,70 €	78 566,97 €

7) Subventions communales de fonctionnement aux associations ou organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE**, ainsi qu'il suit, les subventions de fonctionnement uniquement aux associations ou organismes suivants pour l'année 2016, au titre de l'article 6574 :

associations ou organismes	montant
Chasseurs de GRIGNON	80,00
Comité des Fêtes de GRIGNON	80,00
Les Amis de la Tuilerie de GRIGNON	30,00
Histoire de Vie – VENAREY-LES LAUMES	30,00
ADMR – VENAREY-LES LAUMES	30,00
Fondation du Patrimoine	50,00
Centre Georges François Leclerc - DIJON	50,00
CFA La Noue – LONGVIC	50,00
CAUE de Côte d'Or - DIJON	50,00
total	450,00

III – VALIDATION DEVIS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN ACCOTEMENT EN TERRE EN PARKING VERS LE CIMETIÈRE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PSV.

VU la dangerosité de l'accotement situé le long du parking du cimetière (devant et sur le côté vers le bac à verre) et la nécessité de résoudre les problèmes d'enlèvement en cas de pluie, des voitures stationnées lors des diverses cérémonies à l'Église et au cimetière notamment les enterrements, et éviter les chutes éventuelles des personnes. La SARL Christophe SEGUIN de GRÉSIGNY-SAINTE-REINE a estimé l'aménagement de l'accotement en terre en parking (concassé avec compactage) pour un coût total de 2 087,50 € HT (2 505,00 € TTC). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** ce projet et **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voierie Communale (50 %).

IV – VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE – FIXATION DU PRIX DU STÈRE – PRUNIER JARDIN ANCIENNE ÉCOLE.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un prunier situé dans le jardin de l'ancienne école a été coupé. Ce bois de chauffage (1 m³) a été mis à la vente au profit des habitants de la Commune. Un seul administré s'est porté acquéreur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la vente de ce bois et **FIXE** à 20 € le tarif.

V – PERSONNEL COMMUNAL – RENOUELEMENT CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, le renouvellement de ce CUI-CAE, pour six mois, soit du 1^{er} juin 2016 au 30 novembre 2016. **PRÉCISE** que ce contrat sera renouvelable jusqu'au 31 mai 2017, après renouvellement de la convention avec Pôle Emploi, dans les mêmes conditions que le précédent contrat et **PRÉCISE** que la durée de travail est fixée à 20 heures hebdomadaires (taux de prise en charge par le Préfet à 75 %).

VI – QUESTIONS DIVERSES.

1) attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de GRIGNON.

M. le Maire informe l'Assemblée que le Comité des Fêtes de GRIGNON sollicite une subvention exceptionnelle de 100 €, afin d'acheter un coffret forain et qu'il reste 250 € de disponible. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de leur attribuer exceptionnellement 100 €.

2) Mercis.

Le « Rotary Semur Montbard Alésia » et l'association « VLL - Y VIVRE - Y RÉUSSIR » ont fait des dons de 130 € et 50 € au profit de la Commune en remerciement du prêt des salles Marius Sebillotte et Poilevey-Rousseau.

3) fêtes.

- a) vide-grenier : dimanche 3 avril et fête patronale : du vendredi 1^{er} au lundi 4 avril
- b) 14 Juillet : feu d'artifice à commander d'une valeur de 450 €.

5) École maternelle Jean de La Fontaine : réunion du 1^{er} février 2016.

Les effectifs de la rentrée 2016 sont à la baisse : risque de fermeture de classe (comptage en juin ou septembre). Il faut 31 enfants sans les TPS : 10 GS, 14 MS (1 départ), 5 PS et 7 TPS. Des travaux ont été faits : peinture (murs, couloirs et cuisine), chèneau réparé ; à prévoir : tapis à l'entrée. Par rapport à l'année passée, il y a peu d'absentéisme pour 2015-2016 (effectifs : 13 GS, 10 MS, 15 PS et 3 TPS).

1) 6) Prochaine réunion de Conseil Municipal : mardi 3 mai à 20 h 30 à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Rapporteur : **Mme Blandine MIAS**